

Partage de matériaux pédagogiques entre formateurs et responsables de formation des usagers dans les bibliothèques de l'ESR

https://zenodo.org/communities/adbu_competencesinformationnelles

Procédure de dépôt et de signalement

Formateurs et responsables de formation des usagers dans les bibliothèques de l'ESR, bienvenue dans la communauté "compétences informationnelles".

Ce projet se veut avant tout sympathique et utile. Contactez-nous pour vous faire accompagner si besoin : commissionpedagogie@adbu.fr.

Quel est le contexte ?

Les bibliothèques de l'enseignement supérieur comptent parmi les missions qui leur sont dévolues par le Code de l'éducation art. L714-1 et par le [Décret n° 2011-996 du 23 août 2011](#), de "favoriser (...) toute initiative dans le domaine de la formation initiale et continue et de la recherche" et "former les utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à l'information scientifique et technique". Leurs personnels sont donc en grande partie médiateurs et formateurs des étudiants et des chercheurs aux méthodes et techniques de recherche et de discrimination de l'information : les compétences informationnelles, "ensemble des aptitudes permettant aux individus de déterminer les moments où ils ont un besoin d'information et de trouver, d'évaluer et d'utiliser cette information" (CREPUQ, 2005).

Les formateurs dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche se sont organisés en réseau sous l'impulsion des formateurs d'Ile-de-France conjointement avec la commission "Pédagogie et documentation" de l'[ADBU](#) depuis janvier 2018.

Ce réseau informel soutenu par l'ADBU comprend toutes les filières, toutes les catégories, tous les statuts de personnels formant les usagers dans les bibliothèques de l'ESR. Il se rassemble lors de rencontres annuelles ([#JNFormateursBib](#)) et échange régulièrement par le biais d'une liste de discussion d'environ 500 membres [sur les compétences informationnelles](#) dédiée aux réflexions, questions, échanges de pratiques, organisation d'événements, informations diverses sur les questions de formation aux compétences informationnelles dans l'ESR.

Dans le même esprit, l'ADBU a ouvert en janvier 2019 au bénéfice de tous les formateurs dans les bibliothèques de l'ESR une plateforme de signalement, d'échange et de mutualisation de matériaux, supports de formation, documents pédagogiques libres et ouverts : la communauté [ADBU compétences informationnelles](#) sur [Zenodo](#).

Je ne sais pas ce que c'est que Zenodo

Vous n'êtes pas la seule personne ! Vous pouvez lire la brève présentation qui précède. Les liens pointent vers des pages en anglais : si c'est un souci, nous vous invitons à faire une recherche sur le site Internet de Couperin, ou bien lire cet [article de 2013 de l'EPFL](#), par exemple.

“OAI-PMH ” est un protocole qui permet d'être bien repéré lors d'une recherche sur une plateforme Internet ; jetez un œil sur l'[abécédaire de Couperin](#) par exemple, si cet aspect purement technique vous intéresse.

La communauté de partage et de mutualisation

Le projet provient de formateurs de terrain qui avaient envie de pouvoir partager leurs documents de formation des usagers. L'idée est de télécharger les documents que l'on souhaite rendre visibles afin de les partager avec d'autres formateurs d'usagers des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche : des supports de formation, un plan de cours, des documents pédagogiques, des méthodes, des ressources pédagogiques, etc. Les signaler sous une étiquette de "collection" permet une recherche facilitée sur ce "pot" mis en commun. L'ADBU a créé une communauté qui permet de poser cette "étiquette" de référencement.

Qui peut participer ?

Tout le monde peut participer, du moment qu'on est impliqué dans des formations d'usagers dans une bibliothèque de l'enseignement supérieur et de la recherche : peu importe la filière, le statut, la catégorie de personnel.

À qui sont les dépôts ?

Les dépôts, ce sont les vôtres et rien que les vôtres. Rien n'est attribué à l'ADBU, qui est juste un facilitateur de signalement. Vous n'avez qu'à regarder les exemples existants pour vous faire une idée https://zenodo.org/communities/adbu_competencesinformationnelles/about/

Puis-je déposer un document que je considère comme "pas terminé" ?

Oui, sachant que le dépôt ne peut ensuite pas être retiré : si vous souhaitez déposer un complément ou une mise à jour, vous publierez une nouvelle version de votre dépôt d'origine.

Puis-je déposer un ensemble de documents ?

Oui, cela est prévu, et possible. Un même dépôt peut contenir plusieurs documents, de différentes natures : un traitement de texte, un diaporama, une vidéo...

Est-ce que tout le monde va voir mon dépôt ?

Oui, c'est l'objectif. Cette communauté permet un partage de supports de formation aux compétences informationnelles : seuls les supports et données en accès libre et ouvert et réutilisables sont acceptés.

Je ne sais pas comment se passe un dépôt sur Zenodo

Voici un lien vers un mini-tuto par Doranum, en français, qui montre comment on fait un dépôt : <https://www.youtube.com/watch?v=Zeb45IBRdyU>.

Attention, comme sur toutes les plateformes d'archives ouvertes auxquelles vous formez les usagers, les dépôts sont définitifs (sauf souci rapidement repéré et signalé par messagerie au support Zenodo, cf. la FAQ) et lors des mises à jour on dépose des versions successives. Si on ne peut pas retirer un dépôt, en revanche on peut l'enregistrer et prendre le temps de le vérifier avant de procéder à la publication.

Déroulement du dépôt, deux cas de figure

Pour vos premiers pas, si besoin, contactez commissionpedagogie@adbu.fr

Cas 1 : vous avez déjà des dépôts

=> Déclarez (procédure) des métadonnées supplémentaires :

- indexation : conservez votre indexation précédente et ajoutez une indexation standardisée minimale, cf. ci-dessous. En cas de “validation error”, faites un retour arrière et recommencez.
- suggestion : publiez en « Lesson » et pensez à ajouter le nom de votre bibliothèque en auteur pour mieux rendre visible la provenance et permettre le rebond vers d'autres documents
- entrez le nom de la communauté (tapez adbu competences informationnelles) et validez. Votre demande va être reçue, formellement vérifiée pour nous assurer de l'indexation et que le contenu est bien lié à la formation des usagers (et non par erreur votre plan de poldoc !), validée à la main : votre document sera signalé dans la communauté. *Nota* : vous ne recevez pas de notification
- le signalement dans une communauté Zenodo n'affecte en rien ni votre téléchargement, ni son rattachement d'origine.

Cas 2 : vous déposez pour la première fois

Avant de vous lancer

Le dépôt de documents sur Zenodo nécessite la création ou l'utilisation d'un compte. Ce compte peut être institutionnel ou personnel, en fonction de la démarche de votre institution. L'ADBU ne s'approprie ni ne duplique ni ne transfère les documents déposés. Elle met simplement à la disposition des formateurs des bibliothèques de l'ESR une "communauté", un espace de visibilité pour vos productions. Cela permet d'afficher et de connaître la provenance des documents déposés.

Voyez avec votre responsable comment cela se passe dans votre bibliothèque : y a-t-il une politique de dépôt Zenodo déjà établie (dans certains cas ce sont des dépôts personnels, parfois il y a un compte “bibliothèque”, parfois chaque individu dépose personnellement et déclare sa bibliothèque en communauté). Définissez le nom d'auteur sous lequel faire figurer votre bibliothèque, si vous le souhaitez. Définissez qui effectue le dépôt : il est possible de préparer et sauvegarder un dépôt, et de le publier séparément.

Regardez le mini-tuto Doranum ci-dessus et faites-vous aider pour la première fois. Si vous vous sentez perdu-e, contactez commissionpedagogie@adbu.fr. L'entraide a du bon, n'est-ce pas ?

Une fois lancé

- tous les formats sont acceptés : texte, chiffres, images, vidéo, son, compressions, etc.
- les dépôts sont datés, cela facilite vos mises à jour si vous en faites, et vous permet de voir de quand date le document que vous êtes en train de consulter.

- mettre vos documents sous licence libre et ouverte permet à d'autres formateurs de reprendre certains éléments, d'adapter vos supports à leurs besoins spécifiques, et vous pouvez faire de même avec les leurs dès qu'ils sont également sous licence libre.
- indexer vos documents librement et ajouter une indexation par niveau et discipline pour permettre de les retrouver plus facilement : cf. ci-dessous.
- dans "Communities", déclarer "ADBU compétences informationnelles" permet aux autres formateurs de trouver vos supports car ils sont regroupés avec ceux des autres collègues sous cette étiquette commune. Vous pouvez donc également trouver les documents des autres, dès lors qu'ils sont aussi déclarés ("étiquetés") dans cette même communauté. Remarque : il y a un être humain derrière chaque demande de validation. Il se peut que la personne donne une formation, se prenne une après-midi de liberté, ou souhaite profiter de son week-end : on vous répond, mais cela peut prendre quelques jours. Si le délai est anormalement long, contactez commissionpedagogie@adbu.fr

Une indexation minimale standardisée est requise

— Auteur

Suggestion : pensez à (déterminer et) ajouter le nom de votre bibliothèque en auteur pour mieux rendre visible la provenance et permettre le rebond vers d'autres documents

— Type de publication

Suggestion : publier en « Lesson » est une option proposée, n'hésitez pas à l'utiliser

— Niveau et discipline

Chacun est libre de faire son indexation "maison", mais que ce soit "en plus" ou "a minima", il est demandé d'indexer vos documents par niveau et discipline en utilisant la nomenclature du ministère (cf. ci-après) qui peut être complétée, à votre choix, par l'utilisation de termes ou nomenclatures spécifiques à vos établissements si vous ne la trouvez pas assez précise.

Pourquoi celle-ci ? Parce qu'elle a le mérite d'exister, et que comme chaque établissement utilise des termes spécifiques pour désigner ses filières, il devient difficile de s'y retrouver dès qu'on veut partager quelque chose.

NIVEAU	DISCIPLINE
L	Grande discipline
M	Lettres, langues et sciences humaines
D	Droit, sciences économiques, AES
R pour recherche (<i>ceci est un ajout à la nomenclature du ministère</i>)	Sciences et sciences de l'ingénieur
	Santé
	STAPS
=> on peut affiner si on veut par diplôme (ici classés par ordre alphabétique) :	Interdisciplinaire
Capacité en droit	=> on peut affiner si on veut par discipline (ici classées par ordre alphabétique) :
Classe préparatoire intégrée dans l'université	Administration économique et sociale
Diplôme d'accès aux études universitaires	Droit, sciences politiques
Diplôme universitaire de technologie	Interdisciplinaire
Diplômes de formation paramédicale	Langues
Diplômes d'établissement	Lettres, sciences du langage, arts
Diplômes d'IEP	Médecine
Diplômes d'ingénieurs	Odontologie
Doctorat	Pharmacie
Habilitation à diriger des recherches	Pluridisciplinaire droit, sciences économiques, AES
Licence	Pluridisciplinaire lettres, langues, sciences humaines
Licence professionnelle	Pluridisciplinaire santé
Master enseignement	Pluridisciplinaire sciences
PACES et PluriPASS	Sciences de la vie, de la terre et de l'univers
Autres diplômes	Sciences économiques et de gestion
Autres diplômes de santé	Sciences fondamentales et applications
Autres masters	Sciences humaines et sociales
	STAPS

Source : <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

=> il est possible d'affiner davantage : si vous le faites, n'oubliez pas d'indexer tout de même avec les grandes catégories qui précèdent

À bientôt sur

https://zenodo.org/communities/adbu_competencesinformationnelles